

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

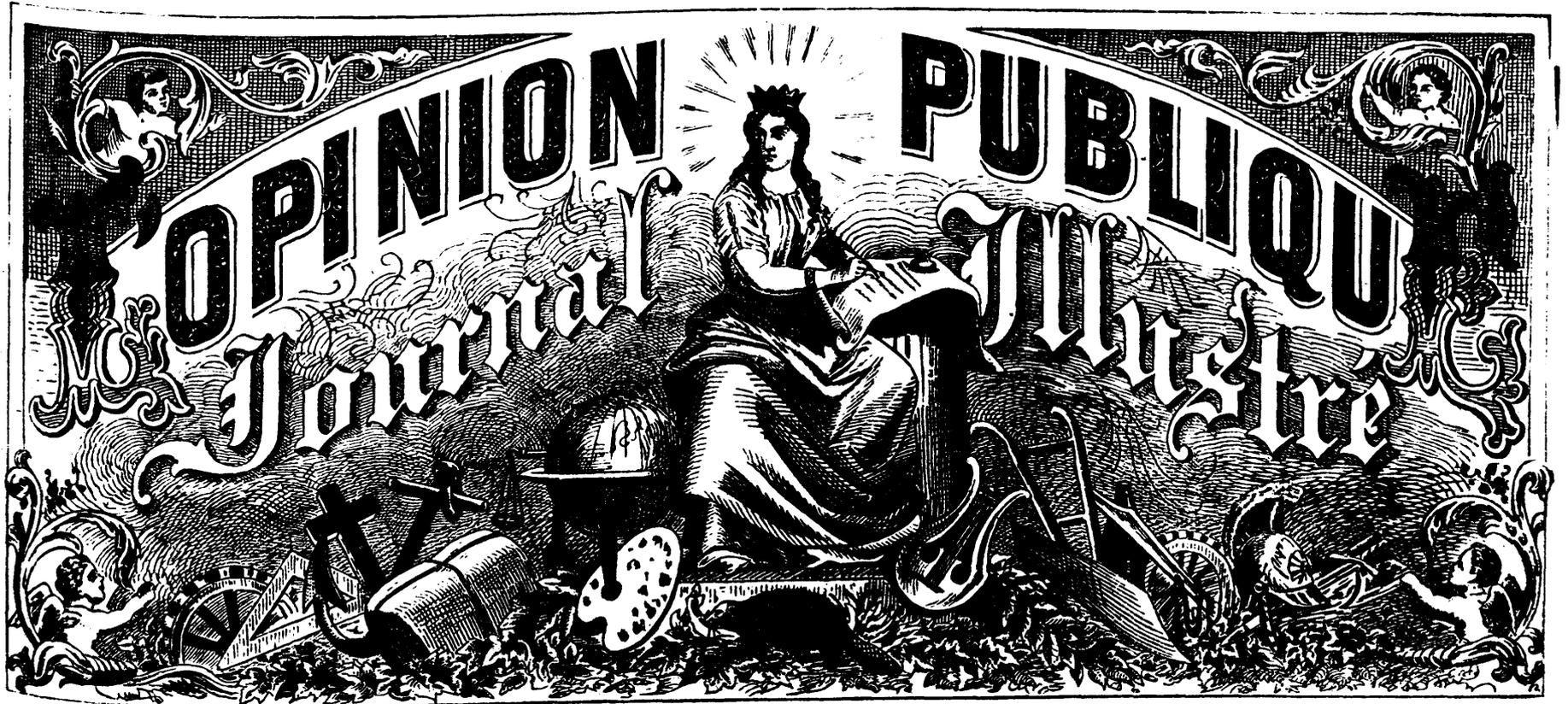
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



Vol. I.—No. 11.

MONTREAL, SAMEDI, 19 MARS, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

Nous prions ceux qui n'ont pas reçu notre journal régulièrement de nous demander les numéros qui leur manquent.

A la ville la chose est bien facile, ils n'ont qu'à avertir les porteurs.

Nous avons engagé des porteurs sur lesquels nous pouvons compter maintenant: nous convenons avec nos abonnés qu'il est bien temps.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 MARS, 1870.

AVIS IMPORTANT.

Notre agent, M. Edouard Dorion, continuera à collecter dans les différents quartiers de la ville. Nos abonnés voudront bien se préparer à sa visite.

Nous sommes maintenant en état de donner à nos abonnés plus de nouvelles et de faits divers que par le passé. Ils seront satisfaits à l'avenir sur ce point.

Malgré qu'il soit difficile de contenter tout le monde, nous espérons cependant de combler les lacunes qu'on voudra bien nous signaler.

Nous prions tous ceux qui ne recevront pas notre journal régulièrement de se plaindre immédiatement à notre bureau, au No. 10, Place d'Armes.

LE CLERGE.

Toutes les religions depuis le commencement du monde ont eu leurs pontifes, leurs prêtres, que les peuples se sont plus à entourer de respect et de vénération. Placé entre l'homme et la divinité, le prêtre a une autorité d'autant plus grande qu'il puise ses enseignements plus profondément aux sources de la vérité.

Le catholicisme lui a donné sa plus sublime consécration, l'a élevé à sa plus haute dignité en le faisant le seul dépositaire de la vérité, le représentant de l'homme Dieu, la personnification la plus parfaite de la vertu et du dévouement. Debout sur les limites du temps et de l'éternité, le prêtre enseigne à l'humanité par ses paroles et ses exemples la vanité des choses de la terre et lui montre la voie de ses immortelles destinées. Grands et petits, riches et pauvres s'inclinent devant son autorité, reconnaissent la sublimité de sa mission. Il a des enseignements pour toutes les grandeurs, des espérances et des consolations pour toutes les souffrances.

Au prêtre catholique seul, Dieu a mis sur le front cette auréole évangélique qui le fait reconnaître par toutes les nations infidèles comme l'envoyé de Dieu et illumine les âmes des divines clartés de la foi. Le prêtre pour le catholique n'est pas un homme ordinaire, il participe de la nature divine, et lorsqu'il prie à l'autel et parle de la chaire, sa voix semble tomber des hauteurs du ciel!

Le catholicisme étant pour les catholiques la seule vraie religion, le prêtre, ministre de cette religion, interprète de ses doctrines et dispensateur de ses grâces et de ses faveurs, sera toujours pour eux supérieur aux autres hommes et aura sur les cœurs et les intelligences une immense influence.

Et cette influence il ne l'exerce pas que dans le domaine spirituel, il la possède encore dans les choses matérielles

avec lesquelles les nécessités de la vie, auquel il est soumis comme les autres hommes, le forcent de venir en contact.

Son action sur les gouvernements, sur les destinées des nations s'est fait sentir, dans tous les temps les rois ont cherché son appui et les peuples ont sollicité son intervention. Mais combien cette intervention doit être prudente afin que les fautes du citoyen ne rejaillissent pas sur le prêtre et n'affectent pas l'efficacité de son saint ministère! Les intérêts sacrés qu'il a entre les mains sont si grands, si au-dessus des préoccupations terrestres, qu'il ne peut prendre trop de soin pour conserver l'ascendant qu'il exerce sur les âmes au point de vue de la vie future.

Il y aurait à faire ici des considérations générales que je néglige pour m'attacher spécialement à considérer cette grande question dans ses rapports avec notre société, ses besoins et ses aspirations.

Le rôle du clergé en Canada est intimement lié à l'histoire de notre nationalité, à ses gloires, à ses vicissitudes et à ses souffrances. On le trouve à notre origine veillant sur notre berceau avec la sollicitude d'une mère, donnant à nos pères l'exemple du dévouement et du sacrifice et fécondant de son sang l'arbre de la nationalité française. Sur les champs de bataille, au sein de nos immenses forêts et sur les eaux de nos grands fleuves qu'il sillonne et parcourt en tous sens, on voit le prêtre, la croix à la main, à l'ombre du drapeau de la France, toujours prêt à mourir pour Dieu et le Roi.

Lorsque plus tard la France ingrate livre au joug étranger cette terre que ses héroïques enfants du Canada ne peuvent plus conserver, il se soumet au vainqueur et reste fidèle aux vaincus dont il continue de partager les vicissitudes et d'encourager la foi et le patriotisme. De même qu'il avait bravé les balles et les buchers pour nous protéger, ainsi pour nous conserver les droits et les institutions garantis par les traités, il brave la colère du despotisme et déjoue les complots du fanatisme. Sans peur et sans reproche il résiste aux injustices du pouvoir sans cesser de commander le respect à l'autorité établie.

Quand il voit que nous avons besoin d'instruction pour lutter par la plume et la parole contre des ennemis forts et puissants, il nous met ces armes à la main, il ouvre des collèges et des écoles et nous donne des orateurs et des écrivains qui font trembler nos fiers vainqueurs et illustrent le nom français.

La famille canadienne augmente, se multiplie merveilleusement, il lui faut s'éloigner des rives du St. Laurent qui ne suffisent plus à son extension; il donne encore le premier l'exemple du dévouement, il s'enfonce dans la forêt, élève une croix et des générations vigoureuses se groupent autour de lui.

Tel a été le prêtre en Canada.

Inutile de chercher à nier ses services ils sont inscrits à chaque page de notre histoire. Est-il étonnant après cela qu'il ait les sympathies, la confiance et la vénération du peuple canadien?

Mais les temps sont changés, les événements ont modifié nos besoins et nos conditions d'existence.

Aujourd'hui le péril ne vient pas du dehors, non, il est en nous mêmes, dans notre organisation sociale; notre ennemi le plus dangereux, c'est la pauvreté qui chasse à l'étranger une moitié de notre population et menace de condamner l'autre à vivre impuissante et méprisée sur le sol de la patrie:—la pauvreté, au sein de la richesse, au

milieu des plus précieux éléments de prospérité!

Ce qu'il nous faut maintenant, un cri universel le proclame: c'est le progrès matériel, le développement de l'industrie et de l'agriculture; c'est une éducation pratique en rapport avec nos besoins.

Le clergé sera-t-il, cette fois encore, à la hauteur de la situation? Continuera-t-il son œuvre de protection et de conservation?

Nous l'espérons, car déjà il s'agit et prend part au mouvement heureux qui s'opère en ce moment au milieu de nous. Déjà il se lance dans la discussion de ces questions importantes que nous avons signalées, communique ses opinions et ses projets et ouvre à l'esprit public des horizons pleins d'espérances. Des prêtres éminents dans différentes parties du pays se mettent à la tête des entreprises qui ont pour objet le développement du commerce, de l'industrie et de la colonisation par l'ouverture de voies de communication. Les réformes dans l'enseignement sont aussi commencées, et bientôt la jeunesse ne sera plus condamnée à végéter dans les professions libérales, faute d'une éducation plus pratique et plus appropriée à nos besoins et à nos ressources.

Encore quelques efforts et le clergé aura encore une fois sauvé le pays, mérité sa reconnaissance et justifié la confiance qu'il a dans ses lumières et son patriotisme.

Inutile de se le dissimuler, tous les efforts de nos hommes publics pour tirer la population de son apathie et de son découragement seront inutiles, si le clergé ne leur prête pas le secours de son influence. Il l'a habituée à compter sur lui dans les moments de crise; s'il ne jette pas le cri d'alarme, elle croira qu'il n'y a pas de danger. Il lui faut nécessairement subir la responsabilité de l'ascendant et de l'influence qu'il exerce sur elle.

Le clergé a jugé à propos de lui faire accepter la Confédération; je suis un de ceux qui l'en ont blâmé. Qu'il aide, qu'il force même les auteurs de ce nouveau régime à nous prouver que nous nous sommes trompés et nous n'aurons tous qu'une seule voix pour louer sa sagesse et son patriotisme.

En présence du fait accompli et des voies nouvelles qu'il nous ouvre il n'y a plus de place pour les divergences d'opinions et les récriminations inutiles, nous devons tous unir nos efforts pour essayer de faire jaillir de cette organisation politique le bonheur et la prospérité de notre commune patrie. Les transformations politiques que nous traversons bon gré mal gré ne doivent pas nous empêcher de poursuivre toujours le même but, la même pensée:—la conservation de notre autonomie, l'honneur de la race française en Amérique.

Or, je le répète encore une fois, le progrès matériel est la condition indispensable, l'unique moyen par lequel nous parviendrons à faire prévaloir notre influence et à faire respecter nos traditions religieuses et nationales au milieu des populations entreprenantes et positives qui nous entourent et nous envahissent.

L. O. DAVID.

La France vient de perdre l'une de ses gloires, de ses illustrations les plus pures, le catholique et libéral M. de Montalembert, dont les discours et les écrits ont créé dans le monde, pendant un demi-siècle, tant d'enthousiasme. Il fut, peut-être, le plus grand caractère de son époque par l'énergie, l'indépendance et l'ardeur des convictions.

LE NORD-OUEST.

Les nouvelles de Winnipeg ne sont pas aussi désastreuses que nous le craignons la semaine dernière. Le soulèvement des Anglais n'était que partiel et n'avait pas pour but de combattre l'influence française, représentée par Riel et son gouvernement provisoire; on voulait tout simplement obtenir de Riel la mise en liberté des prisonniers qu'il avait faits dès l'origine et qui refusaient de reconnaître son gouvernement ou de promettre la neutralité. Ce résultat obtenu, on ne s'en tint pas là: quelques Anglais et Ecossais, inspirés par le Dr. Schultz et commandés par Boulton, voulurent prendre le Fort Garry. Riel, prévenu à temps, déjoua leurs desseins, les fit presque tous prisonniers, et Boulton, leur chef, fut condamné à être fusillé. Sur les instances de M. Smith, il eut la vie sauve.

Il y a, chez Riel et dans son entourage, un désir sincère de s'unir au Canada; mais on le veut dans des conditions avantageuses et constitutionnelles, comme les autres provinces. On le veut d'autant plus avec des garanties de ce genre que la conduite inqualifiable de McDougall et du Col. Dennis ont rendu ces populations justement défiantes. Si l'on en croit une correspondance adressée au *Courrier de St. Hyacinthe*, le juge Black, qui avait d'abord refusé de faire partie de la députation envoyée à Ottawa par le Nord-Ouest, a changé d'avis et consent maintenant à s'adjoindre au Rév. M. Ritchot et à Scott.

Il est important de connaître les dispositions de Riel et de ses compagnons. Le correspondant du *Courrier de St. Hyacinthe*, qu'on assure être l'ami de Riel, écrit ce qui suit à la date du 22 février:—

«..... Les Anglais, satisfaits des heureux résultats de la Convention, avaient reconnu le gouvernement provisoire, aussi viennent-ils protester contre cette insurrection. En effet, ils comprennent que les métis ne veulent point leur imposer un joug, mais gouverner le pays de concert avec eux, ils comprennent que les métis veulent le Canada, mais le Canada respectant les droits du territoire. Sans doute, leur orgueil national et religieux est froissé de voir à la tête du gouvernement un Président et des conseillers métis, eux qui se sont toujours regardés comme une race supérieure, et il en coûte un peu à leur susceptibilité de se laisser gouverner par une jeune tête de vingt-cinq ans; mais tous s'accordent à dire que le mouvement a été conduit avec habileté et douceur, et nous espérons que toute la population s'unissant pour soutenir le gouvernement, le Canada pourra bientôt venir étendre son influence et son sceptre au milieu de nous.»

Mgr. Taché, nous en sommes convaincus, va compléter l'œuvre si bien commencée. La confiance, le respect et l'amour dont on l'entoure dans le territoire, vont certainement lui permettre de conduire à bonne fin la si belle et délicate mission que le gouvernement fédéral lui a confiée.

Nous n'avons, pour aujourd'hui, ni le temps ni l'espace de nous occuper des si tristes faits que révèlent les documents soumis aux Communes par le Cabinet sur la manière de gouverner du Sire McDougall et de son digne acolyte, M. Dennis, de si lugubre mémoire. C'est une mauvaise page de notre histoire, qu'il nous faudra bien dérouler quelque un de ces jours.

J. A. MOUSSEAU.

LES TANNERIES DES ROLLANDS.

On désigne, sous ce nom, cette localité qui se trouve à l'ouest de Montréal sur le chemin de Lachine, et qui comprenait autrefois quelques maisons éparses sur une étendue de terre à moitié cultivée. C'est aujourd'hui une belle et grande paroisse de 9,000 âmes, remarquable par l'activité de sa population, dont une grande partie est employée dans les manufactures du canal et la construction des vaisseaux. On y élève en ce moment une belle et spacieuse église de 190 pieds sur 85, sur le plan de Ste. Marie Majeur de Rome, dans un endroit central et bien choisi; on y verra aussi bientôt un couvent de 100 pieds par 60 et une chapelle spécialement consacrée à l'usage de la population qui habite la Pointe St. Charles.

Le succès de ces grandes œuvres est dû en grande partie au zèle intelligent et au dévouement d'un jeune prêtre, dont la famille nombreuse et respectable est bien connue à Montréal,—le Rév. M. Lapierre, choisi par l'évêque pour administrer cette belle paroisse connue maintenant sous le nom de St. Henri. M. Lapierre joint au zèle sacerdotal une politesse, une affabilité et des manières agréables et distinguées qui lui gagnent les sympathies et l'estime de tous ceux qui ont des relations avec lui. Il a pour partager avec lui les devoirs du saint ministère, le Rév. M. Salmon, fils de l'un de nos concitoyens irlandais les plus estimés; on fait de ce jeune prêtre les plus grands éloges.

Soucieux de l'avenir de nos compatriotes, nous sommes heureux de constater leurs succès et leurs progrès, et nous nous ferons toujours un devoir d'encourager leur esprit d'initiative et d'entreprise.

Les classes ouvrières sont destinées à être une grande force, un élément de progrès considérable pour notre na-

tionalité, à mesure que se développeront les ressources industrielles du pays. Elles ne demandent que du travail pour déployer leurs talents et leurs belles qualités. Nous ne pouvons nous empêcher, en parlant de ce sujet, de tourner tristement nos regards vers cette population intelligente qui s'en va enrichir de ses sueurs et de son travail nos entreprenants voisins. Combien de villes et de villages, comme les Tanneries des Rollands, s'élèveraient au sein de nos forêts et sur les bords de nos rivières, si elle avait trouvé ici l'encouragement et le travail qu'elle va chercher aux Etats-Unis!

L. O. DAVID.

Tous les journaux canadiens publient, depuis quelque temps, la lettre adressée par Sir A. T. Galt au gouverneur Sir John Young, lorsque le gouvernement anglais lui fit offrir le titre de baronnet.

On sait que l'ex-ministre des finances ne voulut pas accepter ce titre sans donner connaissance au gouvernement de Sa Majesté de ses sympathies pour l'indépendance du Canada et sans avoir la liberté complète d'exprimer son opinion sur cette question. Dans cette lettre, comme dans le discours qu'il a prononcé, il y a quelques jours, devant la Chambre des Communes, Sir A. T. Galt prétend que la politique du gouvernement canadien doit préparer le pays à l'indépendance.

A propos d'indépendance, nous devons dire que l'ex-gouverneur du Canada, Lord Monck, a prononcé dans la Chambre des Communes d'Angleterre, où il a repris son siège, un discours énergique sur cet important sujet. Il a déclaré que la rupture du lien colonial serait un bienfait pour l'Angleterre et pour le Canada.

La publication de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et l'hon. M. McDougall jette une grande clarté dans la question du Nord-Ouest. Le gouvernement canadien blâme énergiquement l'ex-gouverneur d'avoir agi en sa qualité officielle avant d'avoir été investi de son autorité par la proclamation royale, et d'avoir permis au Col. Dennis de faire des démarches qui ont failli soulever les tribus indiennes et jeter le Nord-Ouest dans une guerre civile.

On comprend, après avoir lu cette correspondance, la froideur survenue dans les rapports de M. McDougall avec le ministère.

LE CONCILE.

Les rumeurs les plus diverses continuent à circuler au sujet du concile œcuménique. Les dépêches et les correspondances se contredisent du jour au lendemain. Les discussions sur le petit catéchisme ont occupé l'attention des Pères pendant plusieurs semaines. On annonçait que la brûlante question de l'infaillibilité devait leur être soumise il y a déjà plusieurs jours.

On prétend que le gouvernement français aurait menacé le Pape de retirer ses troupes de Rome, si l'infaillibilité était décrétée.

Des dépêches contredisent cette nouvelle et admettent néanmoins qu'il y aurait divergence d'opinions sur cette question dans le cabinet français.

Des gens bien informés assurent que plus de 600 évêques sont disposés à voter en faveur de l'infaillibilité. On saura bientôt à quoi s'en tenir sur toutes ces rumeurs.

Le Rév. M. Colin a remplacé le Père Chocarne dans la chaire de Notre-Dame durant les derniers jours de la neuvaine. Malgré tout le talent du Rév. Dominicain, M. Colin, disons-le sans crainte, a eu les mêmes succès, la même attention sympathique. Nous devons dire, à l'éloge de ce jeune et distingué prêtre, que de tous les prédicateurs étrangers qui sont venus illustrer la chaire de Notre-Dame depuis quelques années, personne encore ne l'a surpassé par la verve, la richesse du style, la facilité de l'élocution et la noblesse des idées, et aucun n'a pu encore se gagner dans l'auditoire plus de sympathie. Il est d'autres points, peut-être, sur lesquels la comparaison produirait des appréciations différentes, mais nous nous bornons pour le moment à celle que nous venons de faire.

Nous remercions le *Protecteur* et *L'Etendard National* des remarques flatteuses pour *L'Opinion Publique*, dont ils ont accompagné la reproduction de quelques-uns de nos articles.—Nous aurons nous-mêmes occasion bientôt de faire connaître à nos lecteurs ces deux excellentes feuilles fondées dans l'intérêt de nos compatriotes des Etats-Unis.

Une dépêche télégraphique répandait, mercredi dernier, la joie dans bien des cœurs inquiets, en annonçant que le *City of Boston* était arrivé en Angleterre. Malheureusement c'était encore une fausse nouvelle. Il y a sept semaines que ce navire est parti. On peut se figurer l'anxiété des parents et amis des passagers.

Deux cents zouaves canadiens, après deux ans de service dans l'armée pontificale, reviennent en Canada. Leur passage a été signalé à Paris le 15 courant. Ils seront ici dans quelques jours. Nous espérons qu'on leur fera une brillante réception.

Rudolph, le fameux joueur de billard américain, offre de jouer trois parties avec l'ex-champion de l'Angleterre pour le titre de champion du monde, et la somme de \$10,000.

Un médecin anglais a découvert que les singes peuvent manger de la strychnine sans danger de s'empoisonner. Comme ces intéressantes et jolies petites bêtes doivent être contentes!

Qu'on vienne donc dire après cela que la science ne fait pas de progrès!

Le vapeur *Schmidt*, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis 40 jours, est arrivé à New-York avec tous ses passagers.

Une grande assemblée a eu lieu hier à Toronto dans le but de prendre les moyens nécessaires pour développer l'industrie du pays et promouvoir l'établissement de manufactures.

L'entrepreneuse et riche compagnie du Richelieu est à construire en ce moment dans les chantiers de Sorel, un magnifique bateau à vapeur, le "*Berthier*," qui va coûter \$50,000.

SOIRÉE MUSICALE ET DRAMATIQUE A L'INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA.

OTTAWA, 13 mars 1870.

Dimanche, vers 7½ heures, une foule considérable se pressait dans la salle où devait avoir lieu cette soirée musicale et dramatique, sous la direction habile du Dr. Valade. Sans entrer dans des détails qui n'auraient pas un grand intérêt pour la plupart de nos lecteurs, je puis dire que cette soirée a fait honneur à ses organisateurs et à ceux qui avaient assumé la tâche de nous récréer. Qu'on me permette de mentionner spécialement "*Le premier amour*," chanté par madame Gélinas, dont vous avez déjà pu apprécier la voix charmante, le "*Miserere*" de Verdi, dans lequel nous eûmes encore le plaisir d'entendre madame Gélinas; le "*Grand Air de la Reine de Chypre*," chanté par mademoiselle Aumond, avec le succès qui ne lui fait jamais défaut chaque fois qu'elle se fait entendre.

Les demoiselles Turgeon, Smith et Peachey, et MM. E. Blain de St. Aubin, Michaud, ont aussi mérité les applaudissements du public.

M. le commandant Fortin, se rendant à l'invitation de ses amis, a chanté avec succès "*Les deux Gendarmes*."

La soirée se termina par une comédie en un acte, jouée avec beaucoup de talent par MM. Gingras et Michaud.

La pièce n'avait pas été bien choisie.

RICARDO.

CORRESPONDANCE.

L'INDEPENDANCE.—L'ANNEXION.—M. BUJES.

A MM. les Editeurs de *L'Opinion Publique*.

Je suis ce que l'on appelle un *wild politician*, ou, si vous l'aimez mieux, un homme d'état fantaisiste. Je ne suis pas, paraît-il, un homme pratique; les hommes d'affaires me nomment dédaigneusement *utopiste*. Ils oublient, les malheureux! que les utopies ne sont le plus souvent que des vérités prématurées, comme l'a si bien dit un autre homme d'état éminent, le plus éminent de l'Europe, M. de Lamartine. Je suis donc chargé de grandes idées, que j'aurais pu depuis longtemps faire prévaloir au Parlement et dans le cabinet des ministres, si d'honnêtes mais imbéciles électeurs ne s'étaient mis dans la tête l'idée saugrenue de me tenir dans la vie privée. C'est un malheur dont au fond ma patrie enchaînée souffre plus que moi.

Etant ainsi bâti, je devais être, j'ai toujours été, et je suis encore annexioniste: je suis donc partisan effréné de l'indépendance comme moyen infaillible d'arriver au comble de tous mes vœux, l'annexion à la grande et indivisible république américaine. Et quand j'ai vu Galt et Huntington adopter mes principes, j'ai tressailli d'allégresse, j'ai pleuré de bonheur et me suis écrié: enfin voilà mon heure qui arrive!

Il y a une dizaine de jours que j'étais inondé de ce bonheur pur et sans mélange d'ambition, lorsqu'un ce matin mon domestique m'a remis une circulaire que je me mis à lire, nonchalamment étendu dans mon fauteuil. Dès que je vis qu'il s'agissait d'indépendance, toutes mes passions politiques se réveillèrent; je ne lis plus, je dévore..... "*Tiens, l'auteur va fonder un journal pour la propagation de cette grande idée... quel dévouement sublime!*" me dis-je; à ce moment, je l'eusse embrassé. Je cours plus loin. Il demande des avances de fond. Ce doit être un homme posé et de bon crédit. Je saute à la signature: A Bujes.—Ce fut un coup de foudre: ma santé faible et délicate ne put résister à ce choc....

J'en fis une maladie dont j'ai honte de raconter les détails et dont je ne suis pas encore complètement rétabli. Il n'y a que les hommes à convictions généreuses et profondes qui pourraient me comprendre. Je suis sûr que vous, M. David, vous me comprenez. Voyez-vous, moi, je suis honnête homme et bon catholique: les deux sont compatibles avec la qualité d'annexioniste. Je ne puis voir sans horreur ces jeunes écrivains qui croient faire acte d'audace et d'esprit, et se créer un nom en prodiguant les plus abjectes injures, en inventant et débitant les plus odieuses calomnies à l'adresse de notre religion et de notre race. Il est si laid d'insulter à sa mère! J'avais devant moi le spectre de *La Lanterne*. Un jeune homme qui a écrit cela est fini et vous êtes sûr qu'il perdra toutes les bonnes causes qu'il voudra défendre. Qui voudrait marcher avec un tel scribe?

Et puis, laissez-moi vous dire toute ma pensée : il y a anguille sous roche. Ce petit Buies ne fait pas innocemment ce métier. Il doit y avoir là dedans quelque combinaison satanique de Cartier et Macdonald, ces deux personnalités du machiavélisme canadien. Si les bruits qui circulent sont vrais le budget dit des *fonds secrets* ne serait pas étranger à la fondation du nouveau journal de l'auteur de *La Lanterne*. Le parti de l'indépendance, déjà considérable, a puisé dans la conquête de M. Galt une nouvelle force qui mettrait en danger et le Cabinet Fédéral et la Confédération. Le seul moyen de conjurer le mal, d'abattre l'ennemi, c'était de mettre au rang des soldats actifs de l'idée nouvelle des hommes qui ont le talent de détourner et de détourner le public des principes qu'ils ont mission de répandre. Buies était là, en disponibilité, pouvait-on mieux choisir ?

Tous les amis de l'indépendance et de l'annexion, et ils sont nombreux comme les sables du désert et les vagues de la mer, déplorent et maudiront avec moi cette nouvelle infamie des Conservateurs, qui fait de Buies le porte-drapeau de notre parti.

Je vous prie d'insérer dans votre journal si respectable, si impartial ces quelques réflexions patriotiques de

Votre etc., etc.

JULES NADAR.

Montréal, 14 mars 1870.

Nous reproduisons avec plaisir les lignes suivantes écrites par un homme de cœur à l'adresse de M. Benjamin Sulte dont le talent et le caractère si noble et si dévoué excitent tant de sympathie chez tous ceux qui le connaissent.

L'origine littéraire de M. Sulte, ses premiers débuts dans le monde poétique me semblent d'un intérêt vraiment touchant. Né d'une brave famille, mais déshérité du côté de la fortune, son enfance reçut les rudes caresses de la pauvreté. Ce fut l'âme main de ce guide austère qui lui fit faire les premiers pas dans la vie. Sa mère, restée veuve encore jeune, n'avait pas dans la modeste comptoir où il gagnait sa part du pain de la famille, que notre poète s'est formé lui-même, qu'il a étudié, qu'il s'est élevé à la hauteur de la jeunesse la plus intelligente de notre pays ; c'est à la lueur de sa lampe studieuse que l'ange de la poésie lui est apparu, et que, sentant l'inspiration venir, il a dit lui aussi :

Le bon Dieu me dit chante,
Chante, pauvre petit.....

Il a chanté pour obéir à la voix intérieure, et pour donner du pain à sa mère. Voilà l'origine des Laurentiennes. Après cela le livre n'est-il qu'un pâle mérite poétique, ne serait-ce pas un devoir pour la critique de l'accueillir avec une religieuse bienveillance ?

CHRONIQUE DE ROME.

(Préparée pour la Minerve.)

Notre correspondant nous écrit à la date du 23 février : On vous a parlé il y a quelque temps de la visite dont a voulu nous honorer Lord Denbeigh. Voici en quels termes le noble catholique rend compte de cette visite dans une lettre adressée au *Weekly Register* de Londres :

« Je suis allé l'autre soir au Cercle Canadien, et je ne puis exprimer l'admiration que j'ai ressentie en voyant un si beau corps de jeunes gens venus de l'autre côté de l'Atlantique pour servir la cause de la religion et de la justice contre la révolution et le brigandage. Il y a maintenant à Rome 350 Canadiens ; 90 d'entre eux vont bientôt retourner dans leur foyer, ayant terminé leur engagement. Monsieur Moreau, leur aumônier, est un homme rempli d'un saint zèle, et tout dévoué aux intérêts de ceux qui lui sont confiés. J'étais content de trouver ces hommes qui sont tous descendants de colons français animés des sentiments les plus chauds et d'un attachement vraiment loyal pour l'Angleterre. Pour me prouver cet attachement, ils ont chanté en chœur le "God save the Queen," et j'ai été charmé d'entendre un de leurs prélats me dire que leurs sentiments d'attachement et de loyauté pour l'Angleterre s'étaient augmentés depuis leur départ du Canada. Je n'ai jamais vu un groupe d'hommes d'un type plus beau, possédant tout ce qu'on peut désirer chez un soldat. J'apprends que les autorités militaires sont aussi fières d'eux qu'eux le sont de nos compatriotes..... »

SCIENCE.

(MÉDECINE.)

Suite.

Si on a vraiment suivi ce traitement, je ne dirai pas exclusivement, mais seulement d'une manière générale, je ne suis pas surpris des mauvais résultats qu'on a obtenus. Car messieurs, ne l'oubliez pas, il ne faut pas toujours employer le traitement antiphlogistique dans toutes les maladies inflammatoires, même dès leur début ; ce traitement doit être modifié par un grand nombre de circonstances ; et c'est surtout dans un hôpital où il est dangereux de l'employer sans discernement, parce que les malades ne s'y rendent bien souvent qu'après plusieurs jours de maladie, et que leur constitution est généralement affaiblie par le travail, la misère ou les excès ; ainsi encore une fois, si on a employé ce traitement-là en Europe, on a commis une grave erreur, mais ce n'est pas la science qui est en défaut, ce sont les médecins.

D'ailleurs il ne peut pas être satisfaisant pour qui que ce soit, d'adopter soit le traitement antiphlogistique, soit la médecine expectante, seulement sur des statistiques, parce que l'une ou l'autre de ces méthodes paraît être suivie de meilleurs résultats ; il faut que l'esprit cherche et découvre les raisons pourqu'un traitement réussit mieux que l'autre.

Il est impossible que je puisse entrer dans l'examen de toutes les causes de l'inflammation de ses différentes modifications ainsi que des traitements à adopter dans chaque cas. Je me bornerai à des considérations générales, appuyant un peu plus fortement sur les causes et le traitement de ce qu'on appelle une inflammation franche, celle où la circulation joue le principal rôle. Dans une inflammation franche, la première fonction affectée est celle de la circulation ; le dérangement qui survient alors chez elle est donc la cause immédiate de la maladie. La maladie ne commence pas toujours de la même manière ; le premier symptôme est quelquefois une congestion dans une partie quelconque du corps, d'autrefois c'est l'accélération de la circulation, la congestion ne vient qu'après, puis ensuite la stagnation, l'effusion, la formation du pus, le tout accompagné de douleur, rougeur et tuméfaction. Si la partie est sans importance et a peu d'étendue, la maladie peut parcourir toutes ses phases sans que le système général en

soffre. Mais si l'inflammation est considérable, et surtout si elle a attaqué un organe important, alors tous les autres organes deviennent plus ou moins affectés, leurs fonctions s'altèrent, le système nerveux surexcité par la douleur, par l'irritation, réagit sur le cœur, augmente encore le nombre et la force de ses pulsations, la peau devient sèche brûlante ; soit intense, perte d'appétit, constipation, urine rouge et en petite quantité, intelligence confuse, délire, en un mot fièvre et désordre général. Si la congestion envahit la plus grande partie de l'organe de sorte qu'il ne puisse pas remplir ses fonctions, la mort peut arriver alors à la première période de la maladie ; d'autrefois au contraire la maladie parcourt toutes ses phases, et la mort n'a lieu qu'à la désorganisation de l'organe.

La cause de la maladie étant une surabondance, une trop grande quantité de sang, soit dans tout le système, soit dans une autre partie du corps, il me semble que la seule chose que nous ayons à faire, et que nous devons nous hâter de faire, c'est d'ôter ce surplus de sang, c'est d'en débarrasser l'organe qui le contredit, afin que la guérison ait lieu aussi vite que possible, avant qu'il n'y ait aucun injure faite à l'organe.

Quant aux moyens à notre disposition pour obtenir ce résultat, il y en a plusieurs ; le plus expéditif, c'est la saignée, soit locale soit générale. Et Bennett lui-même nous dit qu'une saignée locale est suivie parfois des meilleurs résultats. Pourquoi une saignée locale peut elle amener la guérison, parce que vous dégorgez les vaisseaux, vous ôtez la surabondance de sang qui n'agissait que comme un corps étranger, une cause irritante ; les parties se trouvant alors à leur état naturel, reprennent leurs fonctions. Quant à la quantité de sang à ôter, ceci dépend de la plus ou moins grande congestion qui existe, il faut tout simplement ôter ce qu'il y a de trop ; si vous n'en ôtez pas assez, vous n'obtenez aucun effet, les vaisseaux demeurent congestionnés, tout reste dans le même état, et la maladie suit son cours. Je suppose maintenant qu'au lieu d'une petite inflammation locale, vous ayez une inflammation considérable d'un organe important, profondément situé avec fièvre générale intense ; croyez vous que la petite quantité de sang que vous pouvez tirer localement, suffira pour dégorger l'organe congestionné ; surtout si la circulation demeure aussi rapide, si le cœur par ses contractions répétées continue à lui envoyer deux fois plus de sang qu'il lui en faut ? Non seulement donc il faut ôter du sang, mais on doit encore absolument restreindre l'action du cœur ; et on ne peut le faire dans ces cas là, que par une saignée générale. L'effet obtenu est tellement prompt, tellement bienfaisant, que Bennett lui-même, sans comprendre toute fois comment une saignée générale agit, ne peut s'empêcher de la recommander. Voici ce qu'il dit à la page 117. *By diminishing perhaps the tension of the whole vascular system, a moderate bleeding causes much relief, and may still be employed as a palliative, in cases where no great debility exists.* OUI, la tension générale du système vasculaire est diminuée, mais de quelle manière ? d'abord en partie par la quantité de sang ôté, ensuite parce que l'action du cerveau de tout le système nerveux est considérablement diminuée par la perte de sang, et comme c'est principalement cette surexcitation du système nerveux qui trouble l'action du cœur, et tous les autres organes en un mot, il s'en suit donc qu'ils sont tous dans un espèce d'affaiblissement momentané ; par manque de ce stimulant vous devenez plus mou, plus compressible, ses battements sont moins fréquents, la peau se couvre d'une sueur abondante, la douleur diminue, les vaisseaux se vident, le cerveau devient plus libre, le malade en un mot éprouve un bien-être général ; et peu après s'il y avait eu constipation, les intestins agissent, les urines deviennent plus abondantes, et tout rentre dans l'ordre. Voilà ce que vous remarquerez lorsque vous donnerez une saignée à propos.

Mais, dit-on, en ôtant du sang, vous affaiblissez l'organe malade et tout le système, vous les privez de ce qui doit les nourrir, les supporter, leur donner la force de réparer le mal fait par la maladie. Est-il vrai qu'une saignée puisse produire ces effets ? Oui, si vous ôtez trop de sang ou si vous saignez mal à propos, et quelquefois il faut une bien petite perte de sang pour causer la mort. Si vous saignez indistinctement dans toutes les maladies inflammatoires seulement parce que ce sont des inflammations, vous serez malheureusement déçus dans vos espérances, et tôt ou tard, il vous arrivera de dire comme un certain médecin. — "Moi, dit-il, je ne saigne plus, parce que je suis trop malchanceux, tous mes malades meurent." Il y a des règles à suivre dans ces circonstances-là, et que vous devez connaître si vous voulez être vraiment médecin. Ces règles vous guideront, vous enseigneront quand vous devez saigner, la quantité de sang que vous devez ôter ; en les suivant, vous ne serez jamais exposé d'arrêter l'absorption, la guérison, en détruisant la vitalité des organes. Et en passant, je vous dirai que le caractère le plus important qui devra vous mettre sur la bonne route, c'est l'état du pouls. Le cœur vous indiquera toujours la somme de vitalité dont jouit votre malade, par sa vitesse ou sa lenteur, sa régularité ou son irrégularité, sa force ou sa faiblesse, etc. Sentinelle avancée, s'il n'est pas toujours le premier atteint, c'est toujours lui qui fait connaître l'état de l'organisme, l'impression qu'une maladie fait sur la constitution, c'est l'organe le plus sensible, il est pour le règne animal ce que la sensitive est pour le règne végétal. Il faut donc que vous connaissiez absolument les différents caractères du pouls ; sans cela vous ne pourrez jamais former une opinion certaine, faire un choix satisfaisant entre deux traitements différents. Il ne faut pas non plus se faire une fausse idée de la faiblesse produite par la perte d'une certaine quantité de sang ; voyez la perte de sang considérable qui survient quelquefois après une blessure faite par accident ; voyez ces abondantes hémorragies utérines, qui mettent des personnes à deux doigts de la mort, cependant au bout de 15 jours, trois semaines, leurs forces sont complètement revenues. S'il y a danger de diminuer la vitalité de l'organe par la saignée, est-ce que ce danger n'existe pas même quand on ne saigne pas ? Il faut, dit-on, que l'organe conserve assez de force pour réparer l'injure faite par la maladie ; mais croit-on qu'après qu'une congestion aura duré plusieurs jours, suivie ensuite par la formation d'un abcès, avec désorganisation d'une partie de la substance même de l'organe, croit-on que la vitalité de l'organe sera alors bien grande, et qu'il pourra facilement réparer, non pas tout, mais une partie du mal fait par la maladie ? Puis après ces demi-guérisons, croyez-vous que l'organe reprendra son ancienne vigueur ? il demeure incomplet, ayant perdu une partie de sa substance, ses fonctions par conséquent ne seront plus aussi parfaites ; la partie saine qui reste ayant à remplir une somme d'ouvrage plus considérable, s'usera plus vite ; de plus, l'individu demeurera plus ou moins faible durant toute sa vie.

La nécessité de saigner lorsqu'il y a inflammation nous paraîtra encore plus évidente si l'on considère dans quel état

se trouve parfois le système sanguin lorsqu'il n'y a pas inflammation. La quantité de sang n'est pas la même chez tous les individus, ainsi voici deux hommes de même âge, même stature si vous le voulez ; l'un est pâle, maigre, faible, ses veines paraissent à peine, son pouls est vite, petit, faible, filiforme ; l'autre, au contraire, a de l'embonpoint, ses veines sont gonflées, les plus petits vaisseaux paraissent même remplis de sang, son pouls est plein, dur ; il n'est pas besoin d'être médecin pour voir que le premier n'a pas la quantité suffisante de sang, et que le second en a plus qu'il lui en faut.

A continuer.

FAITS DIVERS.

Les principaux marchands de la division centre de Montréal ont adressé une lettre à M. Workman, leur député aux Communes, pour le prier de s'intéresser à l'exportation de la monnaie d'argent américaine dont la dépréciation cause tant d'embaras et de perte au commerce et au pays entier.

« On dit que les arbitres provinciaux sont parvenus à connaître le montant exact de la dette des deux Canadas envers la Puissance. Ce montant serait d'environ dix-sept millions de piastres, ce qui laisserait pour la part du Bas-Canada à peu près 7 millions de piastres, au lieu de deux millions et demi ainsi que l'on s'y attendait. Telle est la rumeur, et ce résultat cause un certain malaise parmi les députés bas-canadiens. »

Une proposition de censure contre le ministère de la Nouvelle-Ecosse a été repoussée à l'unanimité moins trois voix dans l'assemblée législative.

Nous apprenons que l'on signe en ce moment un mémoire au gouverneur général demandant que le Pont Victoria soit ouvert aux convois de toutes les compagnies de chemin de fer qui voudront établir des débarcadères à Montréal.

Les officiers en loi de la Couronne en Angleterre ont déclaré que l'esprit et la lettre de l'acte impérial garantissant l'emprunt du chemin de fer intercolonial avaient été violés par le fait de l'emploi du produit de l'emprunt au paiement des dettes du Canada.

Un homme à Wystic, Conn., a payé à l'Etat une piastre, parce qu'il avait appelé un de ses voisins "une tête de mouton maudite."

On a découvert à Toronto les signes évidents d'une horrible tragédie. Un homme du nom de Frank Purdy, employé comme cocher chez M. Stollery, a été trouvé mort dans une écurie, et au grenier de cette écurie, on a découvert sa femme dans le même état. La veille on a vu le mari dans un état d'ivresse complet.

Sa figure baignait dans une mare de sang qui s'était congelé et qui probablement l'avait suffoqué. Il n'y a aucune marque de violence sur la femme, mais les traits de la figure ont subi des contorsions effrayantes et elle a la langue presque entièrement coupée.

Le Père Smarius de la Compagnie de Jésus est mort à Chicago le 1er mars courant. Il était né en Hollande en 1823 et exerçait depuis 1841 aux États-Unis le ministère apostolique. La population catholique de Montréal a gardé sans doute le souvenir de l'éloquence entraînant et des sermons savants de ce célèbre prédicateur.

Un journal du soir, sur la foi d'un correspondant de Chicago, nous apprend que les féniciens sont à se recruter en cette ville, et lorsqu'ils seront au nombre de 3 ou 400, ils se proposent de faire une descente sur le territoire de la Rivière Rouge. Plusieurs compagnies sont déjà à l'exercice, et le grand chef O'Neil est à recueillir les armes nécessaires pour les futurs conquérants. On aurait déjà jeté les bases de la nouvelle république Irlandaise. En arrivant au Fort Garry, le général O'Neil, à la tête de son armée, déclarera la guerre et se préparera à l'attaque. Ce qui embarrasserait le plus le général-en-chef serait de transporter les provisions nécessaires à son armée.

Le Prince Arthur vient de présenter à la corporation de la cité d'Ottawa, un portrait magnifique lithographié et encadré, avec demande de le placer dans l'Hôtel-de-Ville comme témoignage de la haute appréciation qu'il fait de l'hospitalité avec laquelle il a été reçu par les citoyens de la capitale durant le séjour qu'il y a fait. — *L'Ordre.*

La Société St. Patrick de cette ville est à adopter des mesures pour obtenir la mise en liberté des prisonniers féniciens détenus à Kingston depuis l'invasion de 1866. Elle vient d'inviter toutes les sociétés irlandaises du Canada à envoyer au gouvernement des pétitions demandant le pardon des prisonniers attendu que la loi a été suffisamment vengée.

Plusieurs de ces prisonniers ont été condamnés à un emprisonnement de vingt années.

UN TRIPLE SUICIDE AU MEXIQUE. — La matinée du 25 janvier, dit la *Civilization* de Guadalajara, a été une matinée d'horreur et d'épouvante pour notre ville.

Dans le quartier de San Francisco surtout, l'émotion était profonde, et l'on ne parlait d'autre chose que de la fin tragique de la famille Favre, dont on venait d'apprendre le triple suicide commis depuis plusieurs jours.

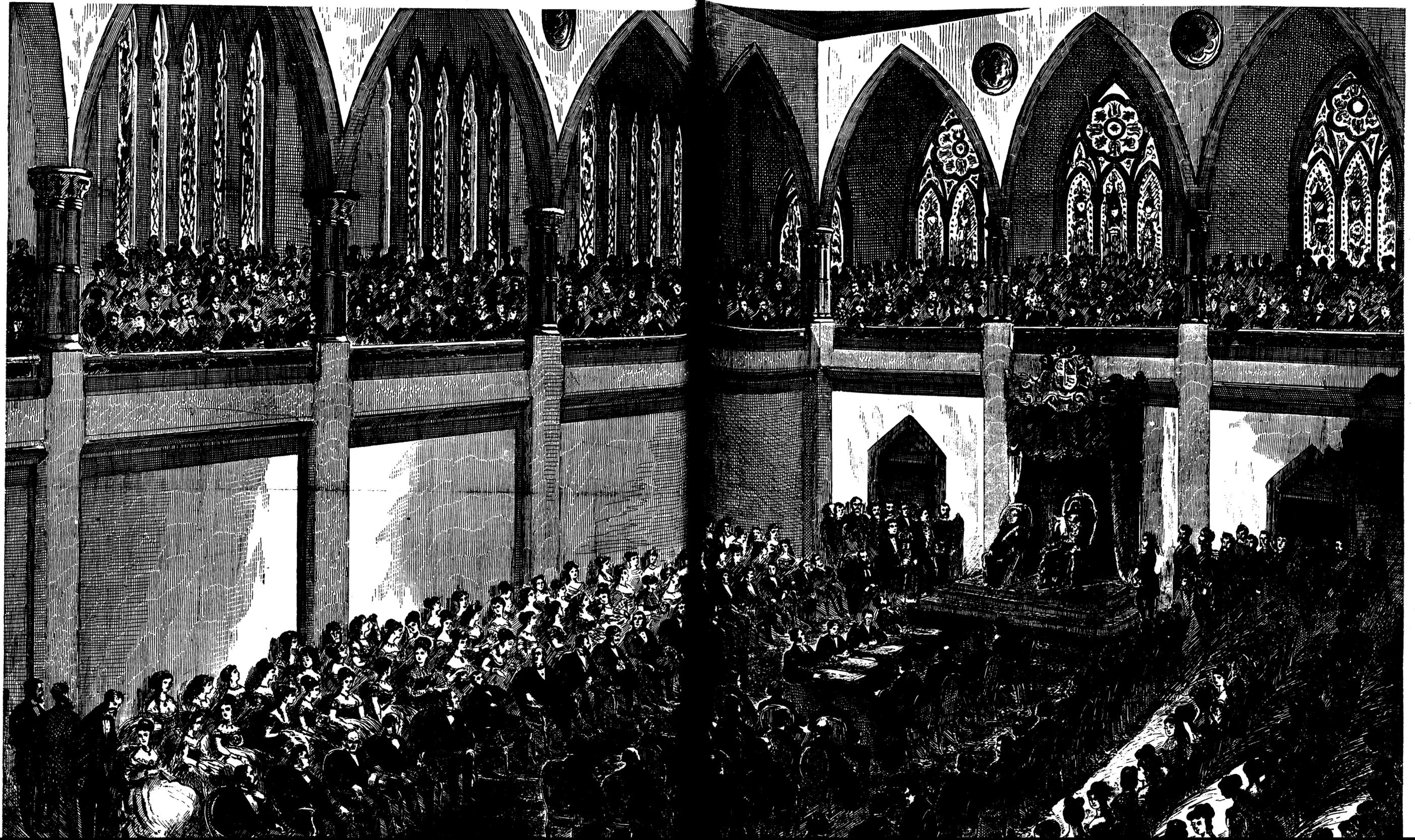
La foule se pressait autour de la maison où avait eu lieu cet horrible événement. Quelques agents de police montaient la garde sur le seuil ; les portes et les fenêtres étaient toutes grandes ouvertes et une odeur fétide remplissait la rue.

La police avait été avertie que la maison habitée par la famille Favre ne s'était pas ouverte depuis cinq jours et qu'il s'en échappait une odeur insupportable. Des agents s'étant rendus au lieu indiqué, enfoncèrent les portes et trouvèrent les cadavres des malheureux qui, dans la nuit du 20, avaient mis fin à leurs jours par le plus horrible des suicides. Ils étaient vêtus décentement et même avec une certaine élégance. Ces infortunés s'étaient vêtus expressément pour mourir, et ils avaient pris des habits de deuil comme pour faire leurs adieux à la vie.

Les cadavres des deux sœurs étaient étendus côte à côte sur le même lit. Sur un second lit se trouvait celui de leur frère.

Un chien appartenant à la famille fut trouvé mort en compagnie de ses maîtres.

Le suicide a eu lieu par asphyxie, et quand la police arriva, les cadavres étaient en putréfaction complète. La famille Favre était suisse ou d'origine suisse. Son chef, qui jouissait d'une honnête aisance dans la capitale de la république, perdit toute sa fortune dans une faillite. A la suite de cette catastrophe, cette malheureuse famille était venue se fixer à Guadalajara, où elle vivait à force de travail, mais de la façon la plus précaire.



L'OPINION PUBLIQUE.

VENDREDI, 18 MARS, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques, qu'ils soient amis ou adversaires de la Confédération, doivent au moins reconnaître une vérité : c'est que le nouveau système, en élargissant les horizons, a effacé les personnalités et substitué les questions aux hommes. Ce qui se passe à Ottawa depuis l'ouverture du parlement fédéral en est une frappante démonstration. Les discussions, les débats y sont dignes, élevés, à la hauteur, enfin, des grands parlements nationaux ; à part la querelle de famille des réformistes d'Ontario et les plaintes de quelques individualités froissées de n'être pas toujours ministres, on se tenait dans la limite des principes, les hommes s'effaçaient, et la politique, la vraie politique, faisait les frais de l'éloquence de nos députés. Et même dans les récriminations de ceux qui s'obstinent à ne pas vouloir croire que chaque membre ne peut pas être ministre, la courtoisie parlementaire de meilleur ton, la politesse la plus irréprochable n'ont cessé de régner. Les vilaines appellations du passé, les si regrettables altercations personnelles d'autrefois, les tristes démentis qu'on échangeait quelquefois sous l'ancien régime, tout cela est disparu, enseveli, enterré. On a vu des *Grits*, des *Rouges* complimenter le gouvernement et voter avec lui ; on a entendu des ministres rendre hommage aux talents de quelques oppositionnistes et reconnaître leur sincérité. Il faut se réjouir de ce nouvel état de choses et être fier de ce nouveau cachet imprimé aux choses et aux hommes de la politique. L'exemple parti de haut est toujours salubre, et quand les gouvernés verront leurs mandataires lutter plus noblement et uniquement pour des principes, ils ne sentiront plus la nécessité de se battre et de s'entre-déchirer dans des disputes que devront résoudre la raison et la conscience.

La séance de lundi, 7 mars, dont le défaut d'espace nous a forcé d'ajourner le compte-rendu, a montré les mêmes caractères. Cette séance est, sans contredit, la plus importante jusqu'ici. La question du libre-échange et de la protection y a été nettement posée par un député d'Ontario, M. Oliver, qui a demandé qu'un impôt fut décrété sur le blé, la farine, le blé d'inde, le houblon, le sel et le charbon importés. Le gouvernement, en déclarant, par l'organe du premier ministre, que nos pêcheries seraient efficacement protégées des empiètements des Américains, a provoqué les plaintes et les légitimes prétentions de nos industries naissantes, qui ont tant à souffrir de la concurrence des manufactures de nos voisins, dont les produits sont admis presque en franchise sur notre marché. Nous empruntons à nos amis de *La Minerve* la traduction de quelques extraits du discours de M. Oliver :

..... Il dit que le gouvernement avait envoyé une déléation aux Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud, dans le but d'ouvrir des relations commerciales avec ces pays, mais que depuis ce temps rien n'avait été fait et il croit que le gouvernement devrait donner de son attention à un projet qui ferait beaucoup pour l'amélioration de notre commerce. Il dit que de grandes quantités de blé sont importées dans les provinces maritimes, et si une taxe était proprement imposée, cette quantité de blé serait fournie par les autres provinces.

" Pour ce qui est du traité de réciprocité, nous donnons aux Américains tous les privilèges dans nos pêcheries, le fait est que nous les laissons si bien jouir de tous les privilèges que nous pourrions leur offrir, qu'ils n'ont aucun besoin de renouveler le traité de réciprocité. Les Américains ont toujours pu introduire dans nos marchés, leurs différents produits et faire ici compétition avec nous. Notre commerce a toujours été réduit par la trop grande facilité accordée aux Américains et il serait temps pour nous d'adopter un système de protection. Si des produits américains sont à l'avenir importés chez nous, ils devraient être taxés d'une forte taxe qui aideraient au revenu du pays, taxe dont nous avons besoin pour nos travaux publics."

Ce discours est loin d'être brillant et n'a que le mérite de poser franchement la question.

Il n'y a rien d'absolu dans les prétendus principes du libre échange et de la protection. Nous irons plus loin même et nous avouons naïvement qu'à bien parler on ne peut élever à la hauteur d'un principe la liberté ou la restriction des relations commerciales de peuple à peuple. C'est une affaire d'expédient et non de principe. Au fond, ces doctrines libre-échangistes et prohibitives mettent en présence trois éléments, veulent satisfaire ou sacrifier trois intérêts principaux et opposés : les besoins du fisc, l'avidité du producteur ou manufacturier et la force ou l'intérêt du consommateur. La question se complique le plus souvent de deux autres éléments : le plus ou moins bon marché de celui qui importe, le plus ou moins bon marché de la main d'œuvre comme le plus ou moins grand nombre de matières premières à la disposition de l'Etat qui veut la protection. Tels sont les principes généraux ou plutôt les différentes façons d'être, qui doivent régir la matière. Cela étant, il suffit d'un coup-d'œil jeté sur nos ressources naturelles, nos manufactures si peu nombreuses, les débouchés insuffisants qui leur sont

offerts et les tarifs prohibitifs des Etats-Unis, pour embrasser dans leur ensemble les mille difficultés, les mille complications qui assiègent cette question du libre-échange et de la protection. Nous nous réservons d'y revenir, lors de la discussion sur le budget. Le sentiment de la Chambre a paru être en faveur de la protection, à part deux membres de l'opposition, qui ont fait des réserves. M. Hincks a donné des espérances et a demandé l'ajournement du débat au temps de la présentation de son budget : ce qui fut accordé.

La séance du 8 a été surtout consacrée au recensement de M. Dunkin et aux résolutions de M. Hincks. Nous avons déjà eu occasion de parler de l'importance vitale du recensement général qui doit être fait en 1871. L'hon. M. Dunkin a présenté une mesure à cet effet dont le but est de rendre l'opération uniforme dans toutes les provinces, et d'obtenir des officiers qui en seront chargés des renseignements plus sûrs, plus clairs et plus étendus ; c'est la vieille loi rajeunie et adaptée aux nouvelles circonstances. Vint ensuite la continuation des débats sur les mesures de M. Hincks. Pressé par la force des motifs invoqués par les avocats des petites banques, le gouvernement a eu la sagesse de mettre de l'eau dans son vin et s'est engagé à amender sa loi de manière à permettre la fondation de nouvelles institutions financières au capital de \$500,000 : les résolutions exigeaient un million comme minimum. Il est assez probable que M. Hincks réduira encore ce minimum de \$500,000. Quant aux banques existantes, elles pourront renouveler leur charte avec leur capital primitif, quelque petit qu'il soit.

La discussion sur ce sujet a été remise pour connaître et prendre en considération les changements que pourront demander des banquiers du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, qui viennent d'arriver dans la capitale fédérale.

M. Hincks, répondant aux questions de MM. McKenzie, Galt et Anglin, a précisé le sens des résolutions sur l'émission de bons fédéraux, et dit que le gouvernement aurait toujours en mains une réserve en or d'au moins 25 pour cent pour le rachat de ses billets en circulation.

La question des pêcheries revint sur le tapis dans la séance du 9 ; MM. Coffin, Robitaille et Fortin se firent les avocats des pêcheurs canadiens molestés, pillés et volés par les pêcheurs américains. Evidemment il y a là un état de choses intolérable. Les faits révélés par ces députés exigent un remède immédiat. La réponse de l'honorable premier ministre n'a pas été du tout satisfaisante, et sa prétention de vouloir rejeter sur les autorités locales le soin de protéger nos pêcheries est au moins insoutenable et a été justement qualifiée d'absurde par l'hon. M. Beaubien, ministre des Terres de la Couronne au gouvernement de Québec. Un autre fait très pénible ressort encore de cette nouvelle discussion sur les pêcheries, c'est que le gouvernement ne compte pas encore sûrement sur l'aide de la métropole pour nous garantir des huit cent à mille barques américaines qui envahissent et infestent nos eaux dans la saison de pêche. C'est du moins ce qui semble résulter des réponses évasives données par l'hon. M. Howe aux questions pressantes et catégoriques posées par l'hon. M. Dorion.

Le *cliché* n'est pas une institution exclusivement typographique. Elle est passée dans le domaine parlementaire. Le double mandat est un cliché fort en honneur depuis que la Confédération existe et dans cette séance (celle du 9 courant) les adversaires du double mandat ont répété leur chanson. Grand bien leur en fasse ! Pour nous, nous ne voulons pas fatiguer nos lecteurs en leur donnant un résumé de discours qui en sont à la troisième édition non revue ni corrigée. Mais cela ne nous dispense pas de dire notre avis sur la question du double mandat. Il est utile, sinon nécessaire que les hommes importants siègent aux Communes et dans les Législatures Locales pour l'inauguration du nouveau régime politique qu'ils ont appelé, et créé, et dont ils doivent être partout responsables. Nous croyons, néanmoins, le principe de la double représentation mauvais et nuisible, et dès que le besoin ci haut signalé aura cessé, on fera bien de l'abolir.

Mais nous ne voyons pas comment cela pourrait convenablement ni même constitutionnellement se faire par le Parlement Fédéral qui, lui, ne peut souffrir du double mandat. Il nous paraît plus naturel que la demande vienne des Législatures Locales qui, étant les plus faibles, pourraient raisonnablement redouter les empiètements de députés siégeant et commandant au Parlement central.

Le vote enregistré sur la proposition de M. Mills, est important à noter comme indiquant la tendance du sentiment public : 62 membres voulaient l'abolition de la dualité dont les partisans se chiffrent à 82.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour parler de l'usure. Le gouvernement a soumis une mesure qui nous semble tout simplement dérisoire : l'intérêt légal sera 6 par cent, l'intérêt conventionnel pourra être de huit par cent : tout taux excédant cet intérêt pourra être recouvré par le débiteur, mais seulement durant les six mois qui en auront

suivi le paiement. Bien bête serait le créancier qui ne trouverait pas les moyens d'é luder le remboursement de cet intérêt usuraire : il ne lui sera pas difficile de tenir son débiteur dans la terreur pendant six mois. Nous regrettons infiniment que le gouvernement ne veuille ou ne puisse faire plus et mieux. L'usure est devenue, dans la Province de Québec du moins, une plaie, une véritable calamité qui pousse le pays à sa ruine en exilant les capitaux au commerce honnête, à l'agriculture et à l'industrie, sans compter le mal désastreux qu'elle engendre dans les consciences et les mœurs.

Sir John A. Macdonald a, dans la séance du 10, demandé la seconde lecture de sa "Loi Electorale." Elle introduit des modifications considérables à l'ancien ordre de choses, surtout en ce qui regarde le cens de l'éligibilité. Nous croyons utile à nos lecteurs de faire connaître ces modifications. Nous avons ci-devant l'électeur de ville et l'électeur de campagne ; le nouveau projet de loi nous donne 1o. le voteur de la cité, 2o. le voteur de la ville, et 3o. celui de la campagne. Le cens éligible n'appartient pour la cité, qu'au propriétaire de \$400.00 (c'était auparavant \$300.00 pour les villes et les cités), au locataire de \$30.00 ou à l'occupant d'un immeuble de la valeur de \$400.00, par permis ou promesse de vente de la Couronne. Pour la ville, même division d'électeurs avec réduction de \$400.00 à \$300.00 pour le propriétaire et l'occupant et de \$30.00 à \$20.00 pour le locataire. Dans les campagnes, on a conservé la même valeur de \$200.00 quant au propriétaire et à l'occupant, et de \$20.00 quant au locataire, mais celui-ci doit avoir bail de cinq ans.

Une nouvelle catégorie d'électeurs est en outre créé par ce bill : tous ceux qui ont un revenu annuel de pas moins de \$400.00 auront droit de vote dans la Cité, la Ville ou le Comté.

Voilà pour le cens électoral en lui-même. Le moyen de le constater, de le fixer est aussi complètement changé. Il sera créé un bureau d'inscription ou de réviseurs chargé de préparer des listes électorales basées sur les principes de la Loi : dans la Province de Québec, les juges de la Cour Supérieure devront réviser et corriger, si besoin, le travail des réviseurs.

Il n'y aura plus qu'un seul jour de votation. Ces derniers changements s'appliquent aux Communes seulement et ont été nécessités, a dit Sir John, par le besoin de rendre la loi partout uniforme et de donner au droit de vote pour les Chambres Fédérales une base qui ne fût pas en dehors du Contrôle du Parlement Central, comme le sont les rôles d'évaluation municipaux, qui continueront à être la base du cens électoral pour les Législatures Locales.

Des objections très fortes ont été faites au Bill par MM. Blake, Abbott, Dorion et Anglin ; elles peuvent se résumer sous les chefs suivants : 1o. la nouvelle loi devrait accorder le droit de vote à ceux qui occupent en vertu d'une promesse de vente d'un citoyen comme à ceux qui occupent sous permis ou promesse de la Couronne ; 2o. le bail de 5 ans exigé des locataires de la campagne est une injustice qu'on leur fait au détriment des locataires de la ville ; 3o. la distinction faite entre les villes et les campagnes quant au cens exigé préjudiciera aux villes, surtout aux villes nouvellement érigées ; 4o. la distinction entre les locataires des cités, des villes et des campagnes est injurieuse aux locataires des cités et devrait disparaître ; 5o. le mode établi (Bureau de réviseurs) pour faire fonctionner la nouvelle loi est trop compliqué et sera trop dispendieuse. 6o. on se plaint aussi du trop peu de sévérité des peines décrétées contre ceux qui aiment à faire les élections avec des sacs d'écus ou des coups de bâton.

L'Hon. M. Dorion voudrait, en outre, le scrutin secret pour mettre en échec l'influence des Evêques et du clergé du Bas-Canada, qu'il prétend avoir été fatale aux dernières élections et être de nature à dégrader notre Province, si l'on ne prend les moyens d'en empêcher les effets désastreux. Nous regrettons ces paroles du chef de l'opposition bas-canadienne ; on peut répéter sur son compte ce que l'on a dit des Bourbons : il n'a rien appris, rien oublié. Il fait preuve de peu de courage, de peu d'honneur public l'homme d'état qui, tout en se disant canadien-français et catholique, ne craint pas de lancer des accusations générales et acerbes contre les autorités religieuses de sa croyance devant un Tribunal presque exclusivement protestant. Ces accusations sont fondées ou elles ne le sont pas : à tout événement, elles sont très graves. Si elles ne sont pas fondées, M. Dorion est bien coupable. Si elles le sont, il sait, mieux que personne, qu'il avait deux autres voies ouvertes devant lui pour redresser les prétendus torts dont il se plaint si amèrement. Nous espérons avoir plus tard l'occasion de traiter à fond cette question de l'intervention du clergé dans les élections lorsque le gouvernement présentera une mesure sur les élections contestées, mesure déjà annoncée et qui sera probablement soumise aux Communes durant cette session.

La séance du 11 fut par excellence une séance financière. M. Hincks consent à réduire la réserve des Banques en billets de la Puissance de 50 à 33½ par cent, comme minimum. Toute la séance du jour et du soir fut employée

à discuter et amender les résolutions sur les banques. On a gardé le principe, mais dans les détails on écrouta les banquiers, qui obtinrent plusieurs changements de peu d'importance pour le public.

Des discussions peu animées, mais fort intéressantes, firent les frais de la séance du 14, lundi. Les Lacs Erié et Huron sont "en écueils fameux," et l'on demande au gouvernement d'y créer des ports de refuge pour les vaisseaux en détresse et fuyant les approches de la tempête.

Mais M. Masson, de Soulanges, en veut aussi pour le Bas-Canada et notamment pour le Coteau-du-Lac: il ne veut pas que sa province soit négligée et il est toujours sur la brèche pour revendiquer ses droits. Ce fut le signal d'un débat sectionnel où Ontario et Québec s'accusèrent réciproquement, comme autrefois, de vouloir tout accaparer les améliorations publiques. L'Hon. M. Langevin disculpa le gouvernement et promit que quelque chose serait fait.

Sur motion de M. Grant, l'on s'occupa ensuite de l'ouverture de communications avec le Nord-West, sur le territoire Canadien. MM. Grant, Simpson et Chamberlin firent d'excellents discours; on ne s'accorde pas sur l'emplacement de la route, mais tous en reconnaissent l'impérieuse nécessité. Nous regrettons que le peu d'espace à notre disposition ne nous permette pas de reproduire ces discours, surtout celui de M. Grant, qui fourmille de renseignements géographiques les plus précieux. L'opinion la plus accréditée est celle qu'il faut un chemin de fer construit au moyen d'octrois de terre gratuits, comme la chose se pratique aux Etats-Unis et comme elle s'est notamment pratiquée pour la construction du Pacifique.

Mardi, 15 courant, séance financière, longue et ennuyeuse. M. Hincks remet ses Résolutions sur le métier et leur donne le dernier coup de brosse avant de les revêtir de la sanction de la loi. Le résultat net se solde comme suit: grâce à une clause spécieuse qui sera intercalée dans l'acte dont les résolutions sont la base, des nouvelles banques pourront être formées avec un capital de moins de \$500,000.00. Par un autre amendement dans les résolutions sur les billets de la Puissance, le gouvernement n'est plus tenu aussi strictement à sa réserve en or de 25 par cent, tant que l'émission sera maintenue dans de certaines limites.

J. A. MOUSSEAU.

TATTERSALL.

Quel est celui d'entre nous, qui passant par la Grande rue St. Jacques, ne s'est arrêté, au moins une fois, devant une vieille enseigne, sur laquelle était écrit ce mot: *Tattersall*, pour se demander quel en pouvait être le sens, la signification et la portée. Certes il en est peu que le démon de la curiosité n'ait retenu là cloués, immobiles pendant plusieurs minutes, et j'en connais encore moins, qui à force de persévérance, de bonne volonté, aient trouvé moyen d'expliquer l'énigme cachée sous ces lettres. Tortures d'esprit, efforts de génie, consultations de la grammaire, appel fait au bon sens, de la langue anglaise, tout fut employé, mais en vain.

La fameuse affiche est toujours demeurée indéchiffrable. Aussi il ne fallait rien moins que le bonheur insolent d'un chroniqueur, pour parvenir à la découverte d'un problème, dont la solution avait désespéré les plus tenaces, les plus persévérants.

Laissez-moi vous raconter comment, par quelle circonstance, pareille aubaine m'est arrivée, en un temps où j'étais loin d'y penser.

La semaine dernière, en parcourant de l'œil les rayons de ma bibliothèque, j'aperçus un petit volume, à l'apparence modeste, d'une reliure douteuse, dissimulé au milieu de deux gros in-folios, dont la forte taille semblait vouloir l'étouffer, l'anéantir.

Un sentiment charitable, compatissant, m'engagea à le tirer de cette position embarrassante, pour le placer parmi ceux de son format, persuadé qu'il devrait se trouver plus à l'aise.

Pendant cette opération de déplacement, par pure distraction, j'entrouvris le couvercle, afin de m'assurer quel était le sujet traité par l'auteur.

Son titre se lisait comme suit: *Observations sur les usages et coutumes des anglais au XIX siècle.*

L'écrivain trop modeste n'avait pas daigné signer son nom. J'en parcourus machinalement quelques pages à la hâte, quand jugez de mon étonnement, j'aperçus un chapitre intitulé "Tattersall." J'allais donc avoir enfin l'explication d'un fait depuis si longtemps controversé. Parcourir ce chapitre fut pour moi l'affaire de quelques instants, et quand je refermai le livre, ma satisfaction était complète.

L'égoïsme ne fait pas partie de mon caractère, et je vais vous faire part des renseignements que j'ai puisés avec un plaisir d'autant plus sensible, que bientôt, me dit-on, le marteau démolisseur de l'ouvrier fera disparaître jusqu'au dernier vestige de l'ancien Tattersall, pour le remplacer par d'élégantes constructions.

Avant de lui dire un dernier adieu, consacrons-lui quelques lignes, qui réclament son étymologie, ses tableaux pittoresques, ses scènes originales, et ses souvenirs.

Tattersall, ne signifie pas *marché aux chevaux*, tel que le donnait à entendre un farceur, qui, voulant faire parade de son savoir en langue anglaise, jetait à la figure d'un voisin cette interprétation, valant bien celle d'un autre, dont la traduction de ce mot se résumait pour lui en *Tas de terre sale*.

Non, car Tattersall est tout bonnement le nom d'un célèbre amateur de chevaux, qui en 1821 avait près de Hyde Park, à Londres, un établissement, et chez lequel se rassemblaient tous les parieurs de cette ville. Les personnes qui s'y rendaient, formaient une espèce d'assemblée, où les *black legs*, les *jambes noires*, tels qu'on les désignait alors à Londres, étaient les habitués de cette maison.

Les grandes connaissances qu'ils avaient de toutes les espèces de chevaux, leur donnaient un avantage qui favorisait

singulièrement leur industrie. Ce jeu était une carrière immense, ouverte aux spéculations.

Et ajoute l'auteur des *Observations sur les usages et coutumes des anglais*, il n'était pas rare de voir de ces hommes sortis de la classe la plus vile du peuple, amasser ainsi des fortunes considérables.

L'établissement de Tattersall était à l'époque que nous venons de mentionner, dans toute sa gloire, et son succès, avait fait inaugurer dans les principales villes du royaume, une foule d'institutions du même genre, que l'on avait placées sous l'égide de son nom.

Nos concitoyens d'origine britannique, dont l'esprit d'emprunt pour les usages et coutumes de la mère-patrie, s'est toujours fait remarquer, crurent que l'introduction d'un semblable commerce, chez nous, ne nuirait en rien à leurs intérêts matériels. Aussi, vit-on surgir vers la fin de 1826, sur la grande rue St. Jacques, un marché d'une nouvelle espèce, ayant nom *Tattersall*.

Comme toutes les industries, dont le mérite consiste dans la nouveauté, celle-ci prit une extension considérable, et le lieu où elle avait le siège de ses opérations, devint, en peu de temps, connu par tous les habitants des environs.

Pâle copie, du fameux original qui posait à Londres, le Tattersall Montréalais suffit pendant longtemps, aux ambitions modestes de ses habitués.

Il eut ses beaux jours, tout comme ses prédécesseurs et ses contemporains, et les anciens de notre cité, doivent encore se rappeler l'affluence énorme qu'y attirait la figure réjouie du Père Jones, l'encanteur de ce lieu, plus encore l'assortiment varié et bizarre de ses marchandises, qu'il étalait complaisamment aux regards de la foule.

On y vendait surtout des chevaux et ce commerce primait tous les autres.

C'était à proprement parler le marché des pauvres, surtout des chevaux pauvres. Jamais hôpital ne reçut dans ses murs autant de malades, plus d'estrophiés, moins d'infirmités.

Aussi la modeste des bourses, permettait-elle alors de se donner le luxe d'un attelage double, peu coûteux il est vrai, mais peu sûr ou trop sûr.

Jamais l'esprit de la *chevalerie canadienne* n'atteignit depuis les hauteurs de cette époque.

Le chapitre des vices rhébitaires était là journellement au grand complet, et ses clauses arbitraires disparaissaient devant l'autorité de ce tribunal équestre.

L'acheteur floué, habile tacticien, dissimulait sa défaite en vantant fort et haut son achat.

Un jeune campagnard, encore novice dans le métier, séduit par ces éloges débités d'un air désintéressé, ne tardait pas à tomber dans les filets de notre maquignon, qui rachetait sa faute en y ajoutant même un profit.

Pendant ces transactions, l'enjeu faiblissait, déclinait à vue d'œil, et l'on a vu assez souvent le dernier acquéreur constater le trépas de son acquisition, car la pauvre bête était morte à la peine durant l'intervalle.

On se plaint encore aujourd'hui à rééditer les tours d'adresse de flouterie qui ont acquis une si grande réputation aux enfants de la Garonne.

Les tours sont remarquables, et je concède que leur célébrité, ils ne l'ont pas volée.

Mais que le Gascon ait illustré par ses faits d'armes, seulement le lieu qui l'a vu naître, qu'il n'ait jamais émigré, ce sont autant de points historiques que je ne puis admettre.

Oui, l'enfant de la Gascogne, a dû émigrer sur nos bords, car je lui trouve ici trop de parents, et je suis certain qu'à la prochaine impression de la carte du Canada, on découvrira que la Garonne, sous un nom supposé, coule quelque part.

J'invite les géographes à la tâche.

Le Tattersall, comme toutes les institutions anciennes, durables et populaires, était en droit d'avoir des archives où il put consigner les faits remarquables de son existence.

Grâce à une autorisation toute bienveillante, je les ai consultés avec la fureur d'un antiquaire.

Deux extraits, que je vous livrerai *benéfica d'inventaire*, vous en démontreront le mérite et la valeur.

En 1837, deux officiers des *Grenadier Guards*, voulant se donner la récréation d'un achat au Tattersall, s'y rendirent et achetèrent effectivement deux coursiers d'un prix fabuleux.

L'un se vendit 126 et l'autre 123 en monnaie courante.

Un pari très-élevé s'engagea sur la vitesse respective des deux chevaux, et il fut décidé que les deux parieurs monteraient leurs propres bêtes, qui devaient parcourir la distance d'un demi mille.

On fit mesurer le terrain, et nos deux militaires enfourchèrent leurs montures.

En combien de temps le vainqueur fournit-il la course?

Les annales nous le disent: le premier, "Le Star," est arrivé au but en 25 minutes 59 $\frac{1}{2}$ secondes; le dernier, "Le Witness," mit une seconde de plus.

Une note au bas de la page, fait remarquer que ce temps, pour pareille distance, ne fut jamais surpassé par aucun des chevaux, qui sont sortis des écuries du Tattersall.

Autre fait authentique et certifié.

Les Jones, père et fils, ont vendu, durant leur carrière d'encanteur, 20,484 $\frac{1}{2}$ chevaux, nombre incroyable s'il n'était attesté.

Ils sont classés comme suit: 15,000 attaques de l'asthme, combiné du farcin, 5,000 paralytiques, 200 aveugles, 200 borgnes, 64 tempérament scrofuleux et bilieux, 10 constitution lymphatique, attaques de rhumatismes inflammatoires, 6 bronchitiques, 4 douteux. Ce qui forme le grand total de 20,484.

Reste la demie, dont on trouve l'explication dans une autre note.

C'est un cheval, dont les quatre pattes ont été enlevées, ne laissant ainsi que le tronc, qu'un savonnier de cette ville acheta.

La moyenne de l'âge des animaux exposés en vente, après vérification, a été 18 ans, 9 mois, 7 jours, 3 heures et 4 secondes. Le chiffre des recettes brutes a varié entre 12 $\frac{1}{2}$ cts. et \$1.50.

Ce document, chef-d'œuvre de calcul et de patience, est signé par Jones père, contresigné par Jones fils.

Décidément les Jones étaient des malins, qui ont voulu amuser la postérité aux dépens de leurs chaland, et prouver qu'il n'y a rien de plus brutal qu'un chiffre.

Ses tableaux, ses annales mis de côté, le Tattersall a de plus pour lui, l'intérêt des souvenirs.

Ceux qui sont avancés dans la vie, n'ont pu oublier les mémorables événements de 37 et 38, ces épopées de l'histoire du du peuple canadien.

On se rappelle avec un sentiment d'émotion bien naturelle

ces luttes héroïques, où une population pressurée sous le joug d'une bureaucratie insolente, cherchait par la force des armes, à revendiquer des droits que les moyens conciliants n'avaient pu jusqu'à ce moment lui obtenir.

Montréal, qui était alors comme aujourd'hui, le centre le plus populeux, devint le foyer de l'insurrection.

Ce furent à ces époques, que se fondèrent ici deux sociétés rivales, ennemies de principes, d'origine et de croyance, et dont les rencontres ensanglantèrent plus d'une fois les pavés de la Grande rue St. Jacques.

L'une, l'association des *Fils de la Liberté*, composée des Canadiens patriotes, l'autre, le *Doric Club*. La première tenait ses séances dans une cour près de la rue McGill, la seconde avait pris pour lieu de réunion le Tattersall.

Plus d'une fois ces ennemis jurés en vinrent aux mains, et le Doric Club ne dut sa conservation qu'au concours obligeant que lui prêtèrent dans le temps, les troupes de Sa Majesté.

Bien des années après que l'agitation fût apaisée, par les réformes qu'introduisit dans notre système gouvernemental l'Angleterre, réformes qui nous avaient cependant coûté le sang généreux de plusieurs enfants du sol, une autre société en haïr du nom canadien se forma à Montréal.

Elle avait nom: L. P. S.

Le principal siège de ses opérations fut aussi au Tattersall. C'est de cet endroit qu'elle partait, pour aller parader à cheval, dans les différentes rues.

Comme toutes les associations politiques, elle n'eut de force, de vitalité, que durant les événements qui la créèrent, l'effervescence une fois passée, elle tomba pour ne plus se relever.

Plus près de nous enfin, dans nos élections parlementaires, le Tattersall fut encore le local obligatoire des assemblées populaires.

On s'y battit presque à chaque fois, tant les circonstances, le lieu, les faits passés semblaient le réclamer, l'imposer aux différents partis.

Au moment où je me proposais de faire cette chronique sur le Tattersall, un ami auquel je fit part de mon intention, m'annonça que le Tattersall avait déménagé à l'entrée du faubourg St. Antoine.

Avant de mettre la main à ce travail, je voulus constater, si le nouveau marché aux chevaux, avait conservé le cachet original de son séjour sur la Grande rue St. Jacques. Je me rendis donc sur le terrain vendredi dernier vers les deux heures.

J'étais sûr de ne pas faire une visite inutile, car vente se trouvait annoncée pour cette journée là.

En ouvrant la porte, qui donne accès au local sur la rue Busby, j'aperçus une multitude de personnes qui s'y étaient donnés rendez-vous.

La condition, le costume, me parurent à peu près les mêmes.

Il y avait là des figures, dont la photographie doit à coup sûr orner la galerie du chef de police, car je ne les ai jamais vu ailleurs, auparavant cette fois, qu'à la Cour du Recorder.

Ils m'ont fait l'effet d'appartenir à la classe des *chartiers de nuit*, qui profitent assez souvent des ténèbres, pour flâner le jour.

Ce n'est pas, qu'il n'y ait quelques chartiers très honnêtes que le manque de ressources empêche de paraître en plein soleil, mais le nombre en est si restreint, qu'on peut les compter sans peine.

D'ailleurs, semblable compagnie ne les a jamais reconnu comme ses membres.

La gent maquignonne était nombreusement représentée, cela va sans dire.

Un industriel, qui aurait voulu tenter le commerce de chapelier, n'aurait eu qu'à décoiffer les assistants pour s'assurer l'assortiment le plus varié suivant les goûts et les saisons, en ce genre de commerce.

Les habits ne portaient pas la coupe de Gibb, on le comprend, les abonnés avaient laissé la rue St. Jacques.

L'encan venait de commencer, et chacun supputait ses chances, ses profits à venir.

Le crieur était juché sur le fond vermoulu d'une ancienne voiture, au-dessus de sa tête projetait une couverture en bois, faite avec le dessus d'un vieux cab, sans doute pour l'abriter contre les rayons du soleil, le garantir du froid.

Dans sa main droite il tenait un maillet, non pas un maillet de fantaisie, mais un véritable, solide, enfin un maillet de tailleur de pierre. Un coup, même léger, donné avec cet instrument aurait suffi pour sacrifier aux mânes, la bête étique qui était offerte en vente.

Quatre compères intéressés l'entouraient, la soutenant du poids de leurs corps, pour ne rompre l'équilibre, ce qui n'empêchait pas, que le pauvre cheval avait parfois des défaillances dans les jambes.

"How much for that horse, good under harness and saddle, very quiet," criaient l'encanteur.

Aucun des assistants ne s'avisa de contredire cet avancé, surtout le dernier.

Le propriétaire, pour faire partir la boule, mit deux dollars, mais personne ne mordit à l'appât, et le mot *Gone* le remit en possession de son animal.

Deux individus que je n'avais pas remarqué jusqu'alors, se mirent à la poursuite de notre homme, qu'ils atteignirent facilement. Une conversation s'engagea entre eux, un marché fut conclu et le magot passa entre leurs mains.

J'appris d'un voisin, que l'un représentait une raffinerie de sucre, l'autre une boutique de *tanneur*.

Ils étaient en société, le premier s'emparait des os, le second de la peau. Pendant cette transaction, un autre vendeur avait déjà pris la place vacante.

Plus habile, ou moins honnête que son prédécesseur, celui-ci s'était servi de la *pillule*, c'est-à-dire qu'il avait quelques minutes auparavant, administré une potion excitante à son cheval, afin de le rendre plus fringant, plus injambé.

L'effet était bien calculé, car il paraissait d'une agilité telle, qu'il fut vendu \$5.00.

Le nouvel acquéreur paraissait tout fier de son achat, mais soit que la dose fut trop forte, ou ne le fut pas assez, la réaction était venue subitement, et le cheval ne bougeait plus.

Il fallut employer l'effet salutaire d'une grêle de coups de rondins bien appliqués sur l'échine, pour le faire marcher.

Durant l'intervalle, notre filou au *petit pied* s'était esquivé, quitte à recommencer, le mardi suivant la même manœuvre.

J'en avais vu suffisamment, pour me prouver que les allures, la physionomie du Tattersall actuel, avaient plus d'un point de ressemblance avec l'ancien, mais en sortant je ne pus m'empêcher de faire la remarque, qu'il avait vieilli et beaucoup, ce qui lui enlevait une partie du prestige de son premier âge.

AN. OUVRIER

—A propos des vapeurs City of Boston et Schmidt, dont on n'a pas eu de nouvelles depuis plus de trente jours qu'ils sont partis, le premier de New-York et le second de Brême, le Times de New-York écrit les lignes suivantes :

“ Le Président, qui partit de New-York, le 11 mars 1841, ayant un nombre de ses passagers Tyrone Power, le comédien, un fils du duc de Richmond et autres personnages notables, est dans la liste des bâtiments perdus, ainsi que le City of Glasgow, perdu en 1854, et le Pacific en 1856 ; mais nous ne nous rappelons pas d'autres bâtiments qui soient disparus sans avoir laissé une seule trace derrière eux.

“ En conséquence, il semble qu'on peut entretenir l'espoir, comme dans le cas du transport des troupes Birkenhead, et des paquebots St. George, Central America, Sarah Sands, Austria, Anglo-Saxon et London, qu'un plus ou moins grand nombre de passagers des deux bâtiments, qui inspirent aujourd'hui des craintes, aient pu être sauvés. Tel a été le cas, on se rappellera, pour le Lady Elgin, qui a sombré à la suite d'une collision sur le lac Michigan, le 8 septembre 1860. Sur ses 385 passagers, 287 ont péri, parmi lesquels étaient M. Herbert Ingham, M. P., le fondateur de l'Illustrated London News et son fils.

“ Le London qui sombra dans la Baie de Biscaye, le 11 janvier 1866, en se rendant d'Angleterre à Melbourne, perdit 220 personnes, parmi lesquelles étaient le Dr. Woodley, principal de l'université de Sidney, et M. G. V. Brooke, le tragédien.

Il s'est présenté deux circonstances, pendant ces dernières années, où il est resté un seul survivant de tous ceux qui étaient à bord d'un bâtiment perdu. Ces deux circonstances se rencontrèrent lors du naufrage du Dalhousie vis-à-vis Beachy Head le 19 octobre 1853, et du Dunbar, le 20 août 1857, vis-à-vis Sidney. Dans ce dernier cas le survivant fut jeté par une vague immense dans une petite ouverture au haut d'un précipice, où il demeura insensible pendant plusieurs heures et où il fut découvert et sauvé par un homme hardi qui l'en fit descendre au moyen de cordes.

“ D'un autre côté ont péri tous les passagers et l'équipage du vapeur Hungarian qui a fait naufrage sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, le 19 février de la même année. Le Birkenhead qui a fait naufrage vis-à-vis la Baie Simon, dans le sud de l'Afrique, le 26 février 1852, et perdit 454 personnes, 184 se sauvèrent.

“ Le St. George, qui a été incendié en mer en allant de Liverpool à New-York, le 25 décembre 1852, perdit 51 de ses passagers et 20 furent sauvés et transportés au Havre par le navire américain Orlando.

“ Le Central America, qui a sombré en se rendant de la Havane à New-York, le 12 septembre 1857, avait à son bord 579 personnes, dont 152 seulement se sauvèrent. Sur 538 personnes qu'avait l'Austrian, qui a été incendié au milieu de l'Atlantique, le 13 septembre 1858, 67 seulement survécurent.

“ Le Sarah Sands, qui partit de Portsmouth pour Calcutta en août 1857, prit en feu en novembre, et qui eut ensuite à lutter contre une tempête terrible, conduisit en sûreté tous ses passagers au port. L'Anglo-Saxon qui fit naufrage sur un banc d'écueils vis-à-vis le Cap Race, pendant un épais brouillard, le 27 avril 1863, perdit 237 personnes sur 416 qu'il avait à son bord.

VARIÉTÉS.

L'Amour de M. Michelet était le sujet de la conversation. A ce propos, on remettait sur le tapis cette vieille question : Qui vaut le mieux, de l'homme ou de la femme ?

Un homme demanda : — Voyons, combien voyez-vous de maris pleurés par leurs veuves ?

A quoi un Prudhomme de la société répliqua avec solennité : — Mais vous-mêmes, monsieur, pourriez-vous me citer beaucoup de veuves pleurées par leurs maris ?

C'était à Étretat. Henri Monnier aperçut sur la plage un couple récemment évadé de la rue Saint-Denis.

— Une telle quantité d'eau, disait le mari, finit par friser le ridicule...

— Sans doute, grommela la dame, mais cela n'explique pas ce mouvement continu... les vagues... la marée...

Monnier jugea à propos d'intervenir :

— Ce mouvement, madame, est produit par les poissons. Ces bêtes-là remuent beaucoup et produisent les vagues au moyen de leurs queues. En outre, deux fois par jour, ils se retirent au large afin d'aller se faire pêcher, et comme ils ne pourraient rester à l'air sans périr, la mer les suit !...

M. L...., banquier, s'est réfugié à Londres, en emportant un million.

Quelqu'un, rencontrant l'ancien financier lui dit :

— Je croyais que vous aviez été condamné à cinq ans de galères ?

— Ma foi, répliqua négligemment M. L...., je suis si occupé... que je n'ai pas suivi cette affaire-là.

Un banquier jouait le besigue avec son fils âgé de dix ans. Le petit filait la carte.

— Mais, dit-on au père, vous ne voyez donc pas qu'il vous triche ?

— Si, vraiment, je le vois, répondit-il ; mais je ne dis rien parce que cela le forme.

Encore en Angleterre.

La scène se passe chez le magistrat chargé des faillites. Un monsieur qui vient déposer son bilan, attend dans le cabinet du juge.

Celui-ci entre et trouve l'industriel assis dans son fauteuil. — Debout, monsieur !!! Comment, vous osez, vous, dans votre position, vous qui... ?

— Monsieur le juge, mon bilan est de 650,000 francs.

— Ah ! dit le magistrat en lui avançant un fauteuil, donnez-vous donc la peine de vous asseoir.

Un maire voulait donner la chasse à des vagabonds.

— Faites une battue, dit-il au garde champêtre, et demandez les papiers de tous les étrangers que vous rencontrerez. S'il s'en trouve qui, vous paraissent équivoques, arrêtez les porteurs et me les amenez.

Au détour d'un bois, notre fonctionnaire accoste un inconnu dont la chaussure feuilletée et le feutre échanuré n'accusent pas précisément un millionnaire.

— Vos papiers ? dit-il.

— Des papiers ?... Je n'en ai pas.

— C'est fièrement heureux pour vous ! car, si vous en aviez eu et qu'ils n'eussent pas été en règle, j'aurais été forcé de vous arrêter.

Une curieuse affaire se présentait récemment devant la justice de paix d'un des cantons de l'arrondissement de Lille.

Un garde champêtre traversait une prairie parfaitement close de haies, dans laquelle paissait tranquillement une vache. Une querelle surgit entre la garde et la vache. Quel fut l'agresseur, personne ne peut en témoigner ; mais le garde, furieux des horions qu'il avait reçus, dressa un procès-verbal contre le propriétaire de la prairie et de la vache, et le fit comparaître devant le juge de paix.

— La prairie est-elle close ? dit le juge.

— Oui, sans doute.

— Alors, pourquoi vous êtes-vous permis d'y passer ?

— Tiens ?... puisque je suis garde champêtre !

— Cette qualité ne vous donne pas le droit de pénétrer dans les enclos. Vous n'avez donc rien à réclamer au propriétaire de l'animal qui vous a malmené, et je dois le renvoyer des fins de la plainte. Quant à ce qui regarde la vache, a-t-elle frappé la première ?

— Oui.

— Alors, faites comparaître l'animal, et s'il est coupable et reconnaît ses torts, je le condamne.

Ne blâmez qu'avec bienveillance. La vérité qui n'est pas charitable procède d'une charité qui n'est pas véritable.

ST. FRANCOIS DE SALLES.



PROCLAMATION.

JOHN YOUNG. (L.S.) CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut : PROCLAMATION.

John A. Macdonald, Procureur Général. ATTENDU que dans et par un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-neuvième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé : "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation. Jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixée.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que le, depuis et après le QUINZIÈME JOUR d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire : les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappées avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire : après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit, et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdites, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale c'est-à-dire : les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centins.—le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centins.—les dimes du poids de trente-huit grains et quatre dixièmes de grain à huit centins et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centins.

Du contenu des présentes Nos feaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à telles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Temoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable SIR JOHN YOUNG, Barronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIÈME JOUR de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Troisième.

Par Ordre. J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquiescement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada.

1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstance, agir comme procureur pour la réception des argents publics.

2. Aucune procuration ne sera reconnue, reçue ou exécutée par le Receveur Général, si elle n'est pas imprimée, et de la forme sous laquelle on l'obtient du Département du Receveur Général, sous laquelle seule le paiement peut être fait, et cette procuration opérera comme pour toute somme d'argent due seulement par le gouvernement à la date de la procuration.

3. Des procurations générales autorisant la réception d'argent dû, ou qui peut devenir dû après sa date, par lesquelles toute banque reconnue par une charte ou agent d'une banque reconnue par une charte est constituée procureur, seront reçues et exécutées si elles sont imprimées et de la forme spéciale sous laquelle on peut l'obtenir du Département du Receveur Général, et dans le cas où la procuration est donnée à l'agent d'une banque reconnue par une charte, la banque doit se déclarer, par un document propre par écrit, responsable des actes de tel agent, à l'égard des reçus de sommes qui y sont mentionnées.

Cependant, la personne qui exécute une procuration à une banque ou à l'agent d'une banque, avant de l'accepter, peut à son choix effacer les mots "ou peut ci-après devenir dû."

4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoir procuration générale comme il est mentionné plus haut à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances.

5. Toutes les procurations en duplicata doivent être signées en présence d'un témoin.

6. Dans le cas de mort de la personne au nom de laquelle le paiement est réclamé, la vérification du testament ou autre preuve que celui qui fait la demande a droit de recevoir l'argent, doit être fournie en demandant ces paiements.

Des blancs de formules de procuration peuvent être obtenus du Département du Receveur Général, et à toutes les succursales de la banque de Montréal.

Par ordre du Bureau. JOHN LANGTON, Secrétaire.

Trésor, Ottawa, 1er fév. 1870.

AVIS.

Un Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du 4 Février 1870, publié dans la Gazette du Canada du 12 du même mois, autorise le prélèvement de certains péages sur tout vaisseau s'arrêtant à aucun des quais ci-après nommés, et sur tous effets et marchandises qui seront déposés sur ces quais ou qui en seront enlevés savoir : A Rimouski, Rivière du Loup, Rivière Ouelle, Malbaie, Eboulements, l'Islet, et Berthier.

F. BRAUN, Secrétaire.

Ottawa, 11 mars 1870.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTHO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau : No. 10, Place d'Armes. Ateliers : No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 11 Mars, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défont toute concurrence.

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE). Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés. S'adresser. M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE.

MARCHAND DE Montres en or et en argent Bijouteries, etc. 88, RUE ST JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAVÉES

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent :

Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)

Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Laquachetière et Visitation.)

Téleshpore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)

Victor Hainault, épicier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)

Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue Lamontagne.)

Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)



DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.

Ottawa, 8 déc. 1869. AVIS est par les présentes donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL a, ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les Provinces, "Surintendant-Général des Affaires des Sauvages," ayant l'administration de toutes les affaires se rapportant aux tribus Indiennes. C'est pourquoi toutes communications se rattachant aux Affaires Indiennes, doivent être à l'avenir adressées à l'Hon. Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

JOSEPH HOWE, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Surintendant-Général des Affaires Indiennes. 6d.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.

Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO.....10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Editeur. Les remises d'argent par mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE : 10-PLACE D'ARMES-10

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS : 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux Etats-Unis.....3.00

Par numéro.....5 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois, 5 Centins " 2me " etc.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manquant d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 5 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.